

*L'ajournement*

importations: les tissus larges de filaments synthétiques; les tricots doubles et les tricots sur métier chaîne; les filés de polyester; les tissus de polyester et coton; et les tissus de laine peignée. Il a insisté auprès de la Commission pour que, vu l'urgence de la situation, elle présente les résultats de son enquête et formule ses recommandations aussitôt que possible.

Au moment d'annoncer son enquête sur ces produits, le 6 décembre 1974, le Commission a déclaré qu'elle voulait entendre les mémoires le plus tôt possible et, de toute façon, au plus tard le 6 janvier 1975. Elle a également signalé que l'article 17(2) de la loi sur la Commission du textile et du vêtement l'autorise à faire au ministre un rapport écrit recommandant que des mesures spéciales de protection soient immédiatement mises en œuvre à titre provisoire. Au cours de ces dernières semaines, des fonctionnaires du ministère ont eu des entretiens prolongés avec des représentants de l'industrie et avec des fonctionnaires d'autres ministères et des gouvernements provinciaux les plus directement concernés. Ils ont rassemblé les renseignements nécessaires pour aider l'Office à mener son enquête et pour appuyer toute recommandation soumise à l'organisme de surveillance des textiles de l'accord international sur les textiles.

Toutes ces mesures sont conformes aux dispositions de notre politique en matière de textiles et sont nécessaires afin de remplir nos obligations à l'échelle internationale aux termes de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et plus particulièrement, de l'Accord international sur les textiles. Leur exécution demandera toutefois un certain temps et, étant donné les conditions de dépression auxquelles fait face l'industrie primaire du textile dans le monde entier, il est peu probable qu'on puisse instaurer des mesures qui soient efficaces pour empêcher de nouvelles mises à pied avant Noël.

RADIO-CANADA—LA DIFFUSION DE NOUVELLES  
TENDANCIEUSES AU SUJET DE LA SITUATION AU  
MOYEN-ORIENT—LE POINT DE VUE DU GOUVERNEMENT

**M. Heath Macquarrie (Hillsborough):** Monsieur l'Orateur, le 13 décembre, le ministre des Communications (M. Pelletier) m'indiquait avec l'arrogance qui le caractérise que je n'avais pas adressé ma question au bon ministre. S'il estime qu'il ne lui incombe pas en vertu de l'article 3 d) de la loi sur la radiodiffusion, d'assurer la transmission de nouvelles justes et impartiales, c'est lui qui se trompe et non moi. En tout cas, je suis très satisfait de voir le brillant secrétaire parlementaire du secrétaire d'État (M. Blouin) répondre à ma question ce soir.

La crise du Moyen-Orient, qui représente une menace constante pour la paix et la sécurité du monde entier, est certainement une question qui intéresse tous les Canadiens. Le conflit du Moyen-Orient est suffisamment complexe et dangereux et le rôle et l'attitude du Canada suffisamment délicats pour qu'on exige de Radio-Canada ou des autres media une contribution vraiment utile. La lettre ouverte envoyée au président de Radio-Canada par Mad. Donna McDuff était très bien pensée, formulée en termes très bien choisis et témoignait d'une certaine recherche. Je ne connais pas cette dame, mais j'ai également suivi les émissions qui l'ont offusquée.

Les émissions étaient horriblement tendancieuses et le résumé qu'on était censé y donner de l'opinion exprimée dans les éditoriaux des journaux canadiens était d'une partialité grotesque. Je dis cela après avoir mené une étude très approfondie des commentaires faits par la

presse au sujet de l'importante audition des représentants de l'OLP aux Nations Unies. Elle a également souligné que Radio-Canada n'avait pas retransmis le discours de Yasser Arafat aux Nations Unies. Personne n'attend de Radio-Canada ou d'un autre media d'approuver l'OLP, même si elle a eu bien d'autres dadas par le passé, mais qu'on l'approuve ou non, j'estime que sa présence aux Nations Unies était une nouvelle importante. Je pense qu'on aurait pu faire confiance aux Canadiens et leur permettre d'entendre et de voir le chef de l'OLP et de juger par eux-mêmes.

Si, comme le prétend Mad. McDuff, un éminent administrateur de Radio-Canada a fait obstacle à ses plaintes en prétendant qu'elle était «antisémite», nous entrons alors dans le domaine non seulement de l'incorrection mais des comportements répréhensibles. Ce genre de lamentable sarcasme n'a pas sa place dans une question d'aussi haute importance. Ce n'est pas faire preuve d'antisémitisme que d'affirmer que les Palestiniens ont des droits, dont celui d'être entendu. Il est pour le moins étrange d'accuser d'antisémitisme quelqu'un qui désire plus de justice pour les Palestiniens et les autres Arabes puisqu'eux aussi sont des Sémites.

● (2220)

Les reportages de la Société Radio-Canada sur la situation au Moyen-Orient se caractérisent depuis longtemps par un manque d'impartialité et le refus de faire entendre la thèse palestinienne. Lorsque les membres de l'OLP sont venus ici récemment, j'ai vainement écouté la radio de la Société pour entendre un reportage en profondeur sur la question ou une entrevue avec ces trois personnages importants qui, incidemment, proviennent d'horizons variés et intéressants: un poète, un avocat et un maire récemment démis de ses fonctions municipales dans une localité de la rive ouest. Mais la radio de la Société n'a, à mon avis, absolument pas été à la hauteur dans ses reportages.

Peut-être ce moyen d'information, et particulièrement Radio-Canada, est-il directement ou indirectement influencé par l'exemple de ministres du gouvernement. Combien de fois n'ai-je pas entendu des secrétaires d'État aux Affaires extérieures déclarer en réponse à des questions que le Canada appuyait la résolution 242 du Conseil de sécurité de l'ONU, qui réclamait des frontières sûres et reconnues pour Israël, pour ensuite se rasseoir avec une expression de sublime satisfaction. Mais voici ce que dit la résolution 242 du Conseil de sécurité à ce propos:

Cessation de toutes assertions de belligérance ou de tous états de belligérance et respect et reconnaissance de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de chaque État de la région et de leur droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues à l'abri de menaces ou d'actes de force;

Cette résolution exige également le «retrait de l'armée israélienne des territoires qui ont fait récemment l'objet de conflits et un règlement juste du problème des réfugiés». La résolution que nous nous sommes engagés à appuyer il y a longtemps porte donc sur bien plus que la sécurité d'Israël. Il est faux de dire que cet engagement ne concerne qu'une partie au conflit du Moyen-Orient. Nous ne rendons pas justice aux Canadiens, à nos amis étrangers et nous ne servons pas la cause de la paix dans le monde en recourant à des demi-vérités ou à des dissimulations.

Il nous faut aborder la question du conflit du Moyen-Orient avec objectivité et logique. Le Canada entretient depuis longtemps des relations amicales avec Israël; je ne voudrais pas que cette amitié se ternisse. Ce n'est toutefois